



Caractéristiques des collectivités territoriales recourant au travail anthropoéquin

Par **Julie FIEROBE** (élève ingénieure à Agrosup Dijon), **Vanina DENEUX-LE BARH** (chercheuse en sociologie à l'IFCE), **Magali BOGAERT** (déléguée générale de la Société Française des Équidés de Travail)

Introduction

Les collectivités territoriales sont des structures politiques et administratives françaises distinctes de l'administration de l'État. Sur leur territoire, elles prennent en charge les intérêts de la population en assurant des missions de service public (Légifrance, 2021). Le service public remplit quatre grands types de fonctions : l'ordre et la régulation, la protection sociale et sanitaire, l'éducation et la culture, l'économie (Vie publique, 2018). Depuis une petite trentaine d'années, il apparaît que certaines collectivités développent des services recourant au travail de chevaux dits « territoriaux ». Afin de suivre



© M. Guillamot

ce phénomène, deux études ont été préalablement menées en 2011 et 2016 par l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) sur l'emploi du cheval dans les collectivités territoriales. Dans le cadre de cette recherche, l'IFCE et la Société Française des Équidés de Travail (SFET) ont décidé de mettre en commun leurs connaissances et leurs compétences afin de faire un recensement et un état des lieux du recours au cheval territorial en France. Cette recherche avait un double objectif :

- Dresser une liste exhaustive des collectivités recourant au travail anthropoéquin pour assurer des missions de service public.
- Déterminer les caractéristiques socio-politiques de ces collectivités.

Méthode d'enquête

Dans un premier temps, des listes provenant de l'ancienne Commission Nationale des Chevaux Territoriaux, de France Énergie Animale (FEA) et des recherches internet ont été regroupées pour constituer une liste « point de départ ». Celle-ci comptabilisait 293 collectivités françaises susceptibles d'employer le cheval pour répondre à des missions de service public. Toutes les

collectivités ont été contactées par mail en vue de répondre à l'enquête portant sur leurs caractéristiques socio-économiques, politiques et relatives à l'installation de services recourant au travail des chevaux. Parmi ces 293 collectivités, seules 152 ont répondu, parmi lesquelles 77 se sont déclarées non concernées par l'étude, car elles n'emploient pas et n'ont jamais employé le cheval. 6 autres collectivités n'ont pas voulu prendre part à l'enquête. Même si l'objectif initial d'une recension exhaustive des collectivités territoriales recourant au travail de chevaux territoriaux n'a pas été atteint, les résultats n'en sont pas moins éclairants sur les modalités et la vitalité du travail des chevaux territoriaux dans des missions de service public.

Pour l'analyse des résultats, quatre types de collectivités ont été prédéfinies :

- Les collectivités employant le cheval par l'intermédiaire d'un prestataire.
- Les collectivités employant le cheval en régie, c'est-à-dire que la collectivité possède et s'occupe des chevaux.
- Les collectivités ayant arrêté d'employer le cheval et qui avaient recours à un prestataire.
- Les collectivités ayant arrêté d'employer le cheval et qui étaient en régie.

Résultats de l'étude

Panorama de l'emploi du cheval dans la vie quotidienne en France

Retour du cheval en ville depuis les années 90

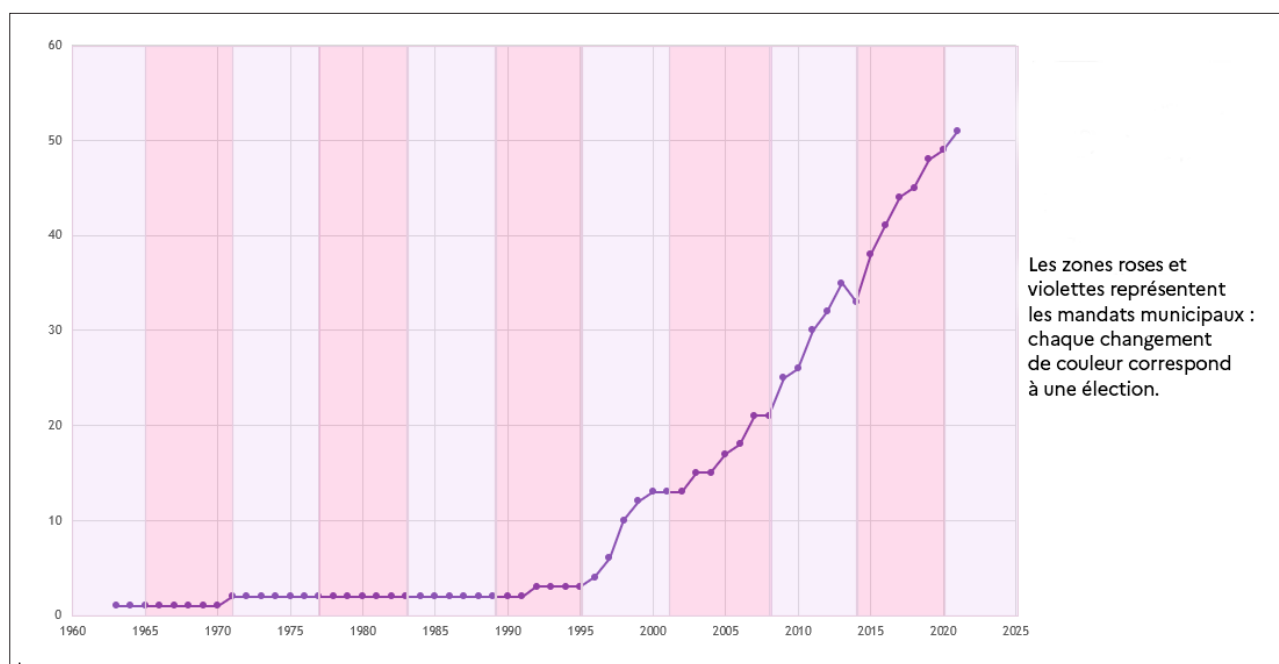


Figure 1 / Évolution du nombre de collectivités territoriales recourant au travail anthropoéquin en France mis en relation avec les élections municipales

Le nombre de collectivités employant le cheval augmente significativement à partir de 1995. En effet, de 1995 à 2021, le nombre de collectivités recourant au travail anthropoéquin a presque été multiplié par 20.

L'étude n'a pas pu établir de corrélations évidentes entre les variations de la courbe et les élections municipales. Cette observation va à l'encontre des discours des enquêtés, selon lesquels la politique exerce une influence majeure sur l'emploi du cheval dans les collectivités. Toujours selon les enquêtés, les changements politiques sont la première cause d'arrêt de l'emploi du cheval.

Si l'on regarde la figure 1, la corrélation semble être établie pour l'année 2014, car la courbe de progression des collectivités territoriales recourant au travail anthropoéquin présente un léger recul.

Répartition géographique des collectivités recourant au travail anthropoéquin

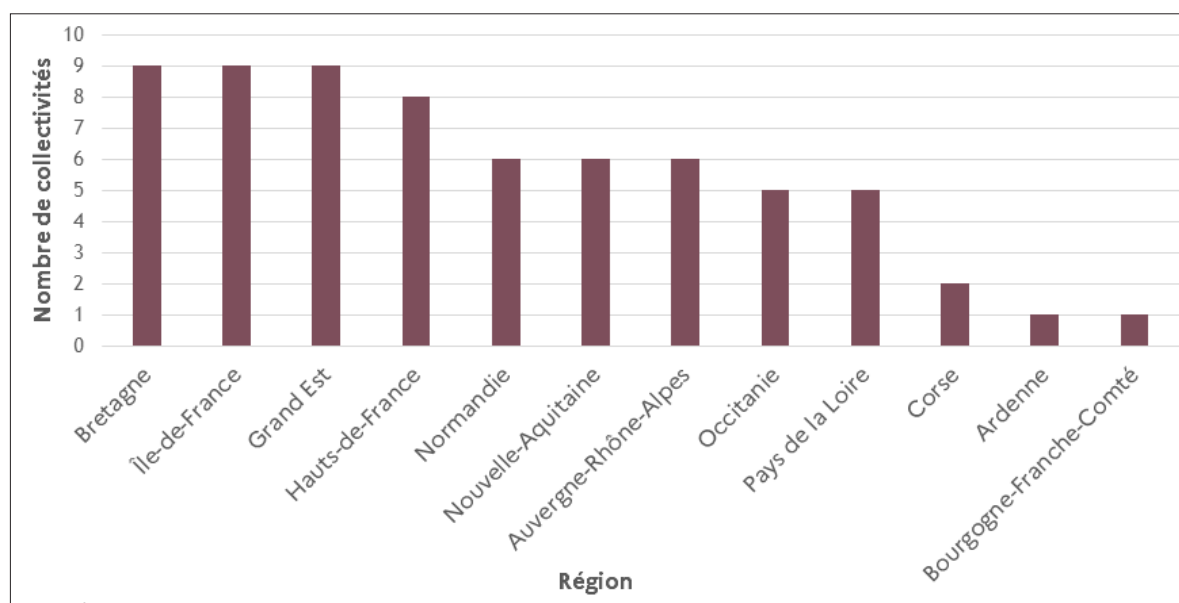


Figure 2 / Étude de la répartition par région des collectivités employant le cheval

La Bretagne, l'Île-de-France et le Grand Est sont les trois régions abritant le plus de collectivités territoriales recourant au travail anthropoéquin en France, suivi des Hauts-de-France (cf. figure 2). De manière générale, il apparaît que les collectivités des régions du nord de la France sont plus enclines à recourir au travail équin que celles du sud de la métropole.

Davantage de régies dans les agglomérations que dans les villages

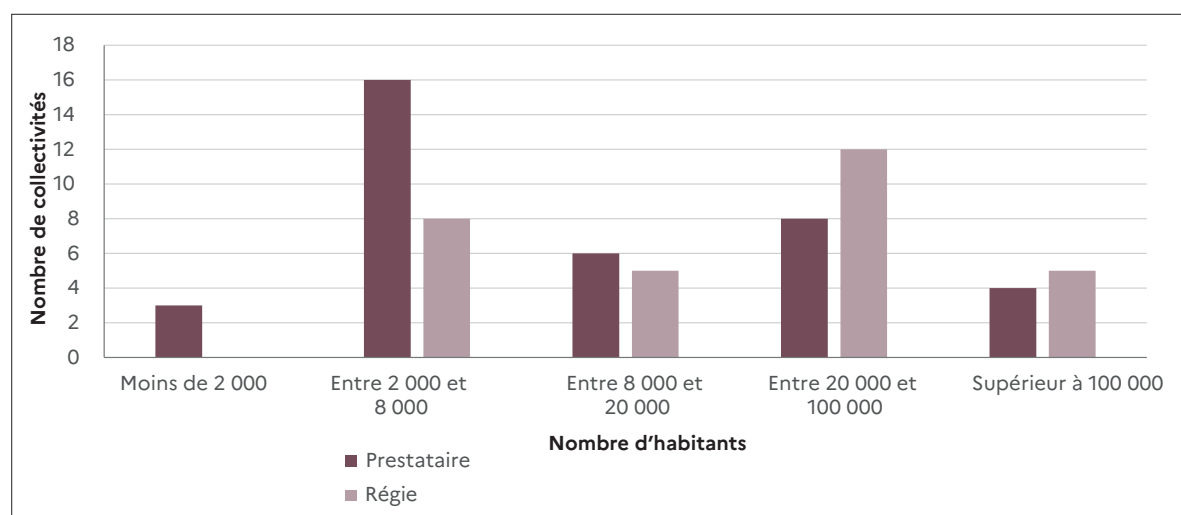


Figure 3 / Étude de l'influence de la taille de la collectivité sur le type de services

L'enquête met en évidence l'influence de la taille de la collectivité territoriale dans le recours au travail des chevaux pour des missions de service public (cf. figure 3). La majorité des collectivités recourant au travail anthropoéquin sont soit des petites communes soit des agglomérations. L'étude rapporte que 69% des collectivités enquêtées sont urbaines. Nous notons également une corrélation entre la taille de la collectivité et la forme d'emploi des équins. En effet, plus la

collectivité est grande, plus elle a tendance à être en régie, c'est-à-dire que les équidés appartiennent en propre à la collectivité. *A contrario*, plus la collectivité est petite, plus elle va avoir recours à un prestataire.

Les collectivités emploient majoritairement le cheval pour la collecte des déchets

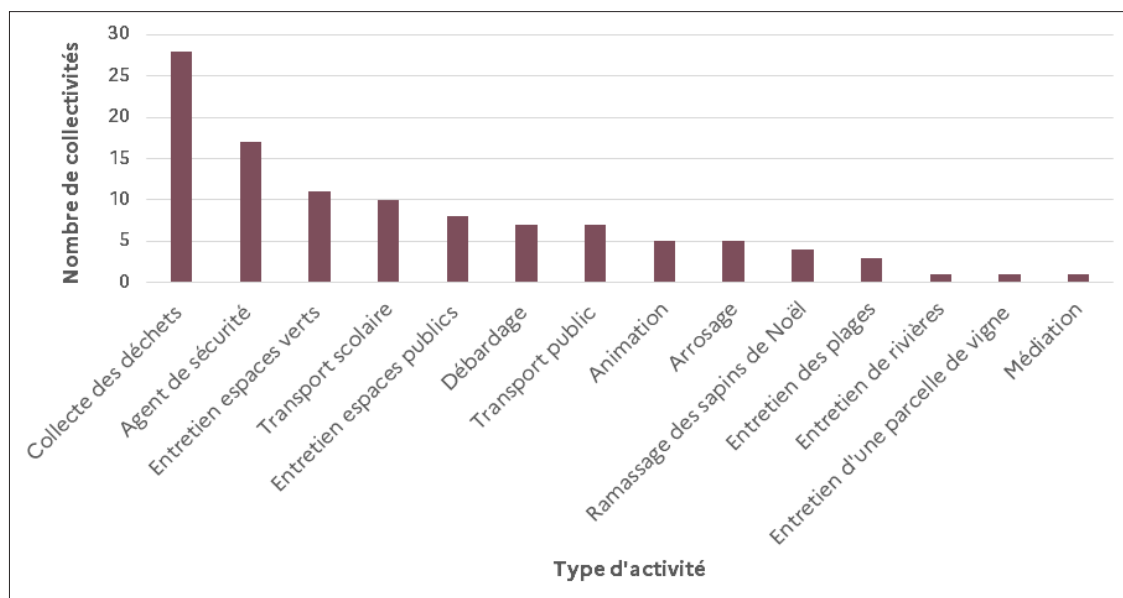


Figure 4 / Activités d'emploi du cheval

Les missions de service public recourant au cheval territorial sont multiples. Au-delà de la grande diversité, leur point commun est de répondre à des enjeux sociaux, environnementaux et citoyens. Les missions peuvent être regroupées en trois principaux domaines : les missions de sécurité du territoire, les missions d'entretien du territoire et les missions à but social. À la lecture de la figure 4, l'activité qui se démarque clairement est la collecte des déchets, suivie des missions de sécurité publique et de l'entretien d'espaces verts.

Les collectivités n'envisagent pas de développer les activités recourant au travail des chevaux

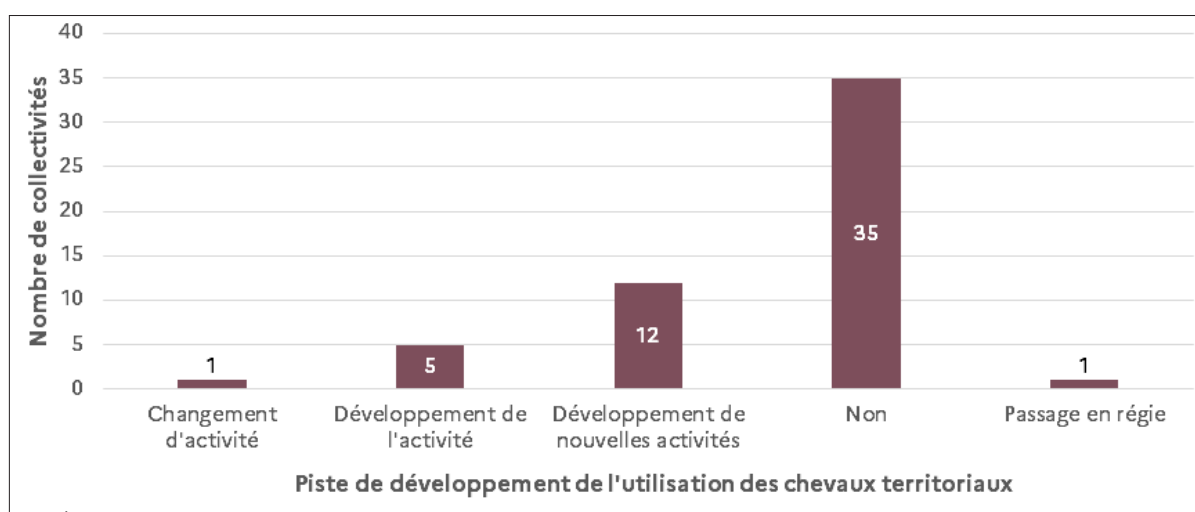


Figure 5 / Pistes de développement des chevaux territoriaux dans les collectivités

La majorité des collectivités répondantes n'envisagent pas de pistes de développement du cheval territorial (cf. figure 5). En effet, elles estiment que le système mis en place répond suffisamment à

leurs attentes. Le service public est réalisé correctement avec le budget prévu. Ainsi, développer l'activité reviendrait à devoir faire des ajustements de budget, d'emploi du temps des agents territoriaux etc. Selon ces enquêtés, l'augmentation de l'offre de service n'apparaît pas opportune au regard des investissements financiers et humains nécessaires. L'absence d'une volonté de développer les missions de services publics recourant au travail des chevaux semble tenir principalement au fait que les collectivités reçoivent peu d'aides financières pour celles-ci.

Les collectivités reçoivent peu d'aides financières

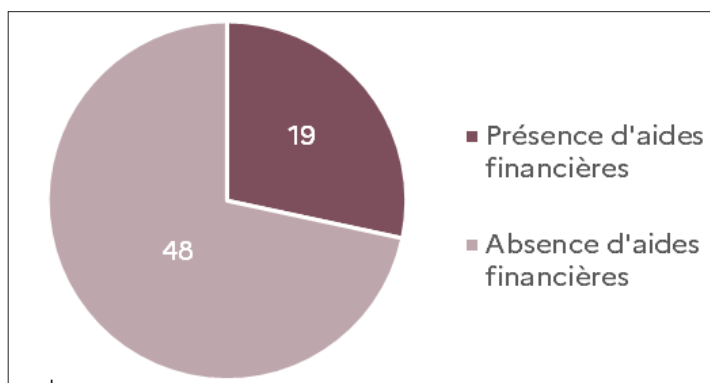


Figure 6 / Proportion de collectivités recevant des aides financières

Très peu de collectivités reçoivent des aides financières pour les aider à introduire le cheval dans la vie quotidienne de leur territoire (cf. figure 6). En effet, seulement 19 d'entre elles, soit 28,3% du total, sont aidées financièrement. Ces aides proviennent majoritairement de la région (31,5%), du département (10,5%) et de la municipalité (10,5%). Les autres collectivités sont aidées par des associations locales ou des aides pour l'environnement.

Humains et chevaux au travail

Les agents travaillant avec les chevaux

Cas des prestataires

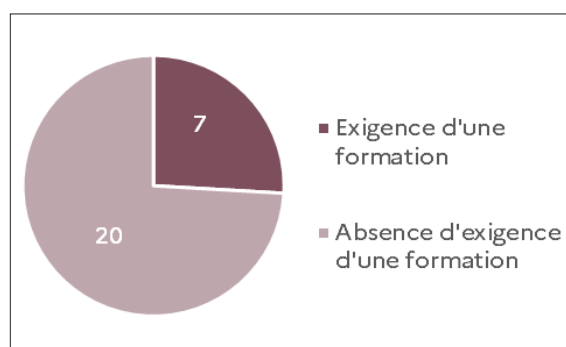


Figure 7 / Exigence particulière d'une formation des chevaux des prestataires pour les employés

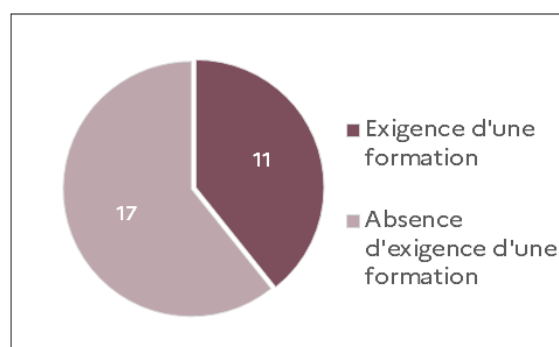


Figure 8 / Exigence particulière pour les employés des prestataires

Les collectivités n'ont en majorité pas d'exigence pour la formation des chevaux ou des prestataires (cf. figures 7 et 8). L'acquisition de compétences et d'expérience est un implicite dans le recours à un prestataire. Pour s'assurer que le prestataire réponde aux critères de compétences et d'expérience attendus, les collectivités choisissent soit à la suite d'une étude de marché soit par cooptation.

Cas des régies

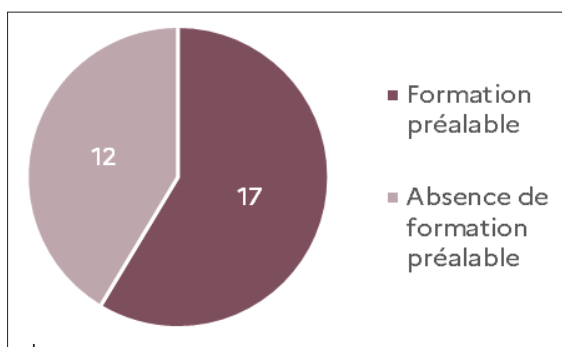


Figure 9 / Formation des chevaux avant l'achat par les collectivités territoriales

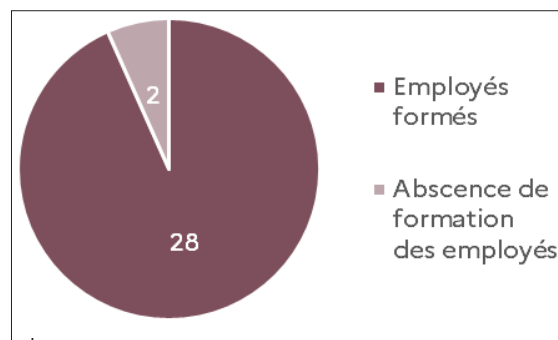


Figure 10 / Formation des employés territoriaux travaillant avec les chevaux

En revanche, dans le cas des régies, les collectivités demandent majoritairement une formation des chevaux avant leur achat, car cela leur apporte une garantie sur les compétences et donc la qualité du travail de l'animal (cf. figures 9 et 10). En effet, avant de s'engager, les collectivités doivent être assurées que le cheval est capable de se déplacer en ville sans danger pour lui ou pour la population. De même, les collectivités veulent que leurs employés territoriaux soient formés pour travailler avec les chevaux. C'est nécessaire pour le maintien du service.

Les chevaux génèrent des bienfaits sociaux, écologiques et environnementaux dans les collectivités

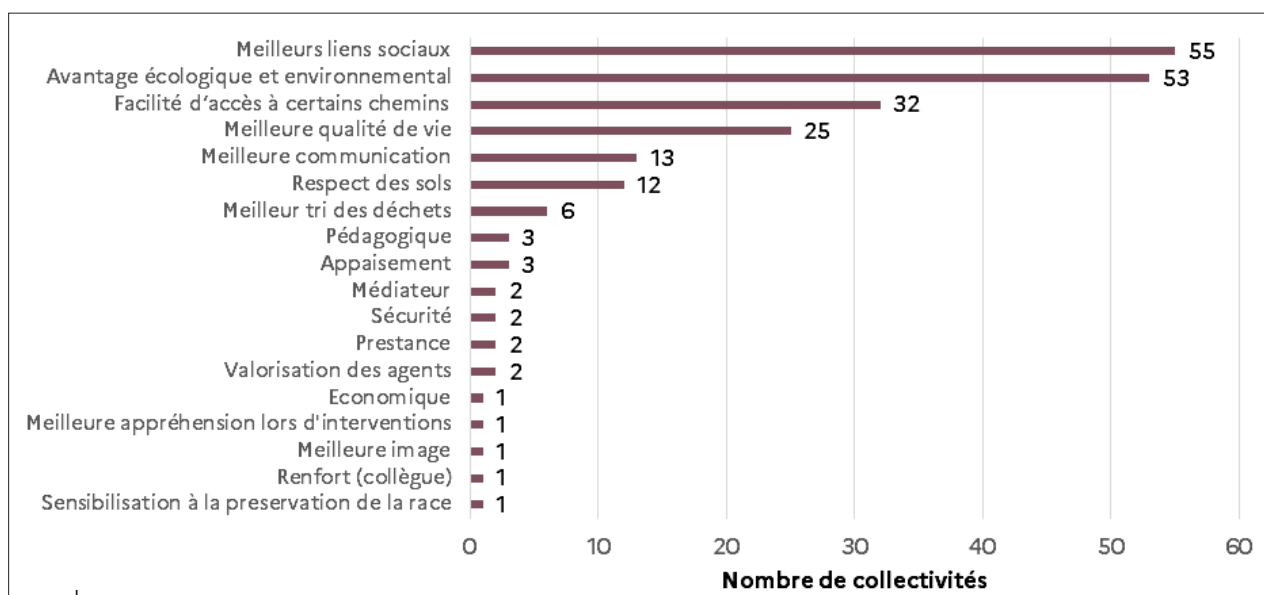


Figure 11 / Externalités positives générées par le cheval territorial

La figure 4 de l'article indique que les chevaux sont majoritairement employés pour des activités de collecte de déchets et celles liées à la sécurité du territoire. Au cours de l'enquête, il a été demandé aux collectivités si l'emploi des chevaux pour ces missions générait des externalités positives, c'est-à-dire des bénéfiques autres que ceux initialement attendus.

L'enquête a montré que le recours au travail anthropoéquin n'était pas le fait d'une « couleur » politique. En revanche, elle présente une corrélation positive entre la présence d'espaces naturels protégés, mais aussi de jardins partagés, et l'emploi des chevaux pour des missions de service public. Il n'est donc pas étonnant de trouver dans les externalités positives (cf. figure 11)

l'importance écologique et environnementale accordée au travail du cheval. Ceci étant, lorsque l'on prend les cinq premières externalités positives, il ressort l'importante capacité des chevaux à créer un « vivre ensemble ». De fait, lorsqu'une collectivité territoriale emploie des chevaux pour la collecte de déchets, la sécurité de ses administrés etc., elle remplit au sens noble du terme ses missions de service public : elle assure de meilleurs liens sociaux, une meilleure qualité de vie à ses citoyens.

Conclusion

Les résultats de cette étude présentent le cheval comme un acteur de la vie quotidienne dans un nombre croissant de collectivités françaises. En effet, le nombre de collectivités recourant au travail anthropoéquin augmente significativement depuis les années 2000. Les collectivités territoriales recourent au travail des chevaux pour trois grands types de missions de service public : l'entretien du territoire, la sécurité et les missions à but social. Ainsi, par toutes les missions de service public que réalise le cheval, ce dernier génère un grand nombre de bienfaits sociaux, environnementaux et économiques dans les collectivités et en cela il participe au « faire société ».



© M. Guillamot